



Bessans

Haute Maurienne Vanoise

Régie électrique

COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE
ÉLECTRIQUE

25 février 2025 – 16h00

Présents : Alain LUBOZ, Marc VIENOT, Emmeline VIALLET, Françoise RENOU, Victor PERSONNAZ, Philippe GOYON.

Excusé : Gregory PERSONNAZ.

Invitée : Julie ARNAUD

Secrétaire de séance : Julie ARNAUD

Le conseil d'exploitation de la régie électrique de Bessans s'est réuni, suite à la convocation du 17 février 2025.

Cette séance est la première de l'année.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1- Proposition de mise en place d'un CET (Compte Epargne Temps) sans monétisation**
- 2- Evolution des TRVe (bleus, jaunes, verts) et des tarifs de cession au 01/02/2025**
- 3- Proposition de mise en place de tarifs non résidentiels (Pro)**
- 4- Exécution budgétaire 2024**
- 5- Proposition de budget 2025**
- 6- Point sur les logiciels récemment achetés ou en cours d'achat**
- 7- Point sur la démarche de mutualisation des 5 régies HMV**

1- Proposition de mise en place d'un CET (Compte Epargne Temps) sans monétisation

Un Compte Epargne Temps est en projet, sur les mêmes principes que celui dont bénéficient les agents territoriaux de la Commune depuis 2014, à savoir :

- Épargne possible à la fin de la période de référence des congés
- 60 jours épargnés au maximum
- Possibilité de prendre ces jours en cas de besoin, ou de les conserver pour utilisation lors du départ du poste ou du départ en retraite.

Un accord d'entreprise est en cours de rédaction, proche de celui de la Régie de Thônes (qui se rapproche le plus des caractéristiques de la Régie électrique de Bessans).

Tous les membres du Conseil de Régie présents donnent un accord de principe à la mise en place de ce CET pour les agents de la Régie électrique de Bessans. Le document sera ensuite délibéré lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal de la commune.

2- Evolution des TRVe (bleus, jaunes, verts) et des tarifs de cession au 01/02/2025

Cf p. 4 et 5 du support de présentation

3- Proposition de mise en place de tarifs non résidentiels (Professionnels)

Cf p. 6 du support de présentation

Sur le principe, il n'y a pas d'opposition de la part des membres du conseil d'exploitation pour la mise en place de ces tarifs non-résidentiels à destination des professionnels sur la commune.

Marc VIENOT les informe du fait qu'il faudra déterminer les critères pour définir quels professionnels seraient « éligibles » à ce tarif ; Emmeline VIALLET demande à ce que le n° de SIRET ne soit pas le seul critère, et de voir si cela impliquera la mise en place d'un compteur supplémentaire pour l'activité concernée ou non.

Alain LUBOZ demande à étudier ce que cela peut rapporter à la régie électrique.

→ 6 votes POUR

4- Exécution budgétaire 2024

Cf p. 7 à 11 du support de présentation

Les résultats sont positifs dans les budgets de fonctionnement comme en investissement ; Marc VIENOT propose d'affecter les 725 614,88€ d'excédent de fonctionnement de 2024 sur le budget de fonctionnement pour 2025 (report).

→ 6 votes POUR

→ 6 votes POUR valider le Compte Administratif 2024.

5- Proposition de budget 2025

Cf p. 12 à 15 du support de présentation

L'excédent de fonctionnement de la régie électrique étant relativement important, il est proposé de verser 300 000€ du budget de la Régie électrique vers le Budget Principal de la Commune, en tant qu'excédent exceptionnel.

Cela pour 2 raisons :

- aider la commune à faire face aux coûts des crues ;
- anticiper une potentielle création de Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) englobant les 5 régies de Haute Maurienne pour 2026 (**même si rien de décidé ni acté pour l'heure, il s'agit toujours d'un projet**).
→ anticiper le versement car le patrimoine de la régie électrique retomberait dans le budget principal de la commune, début 2026 ; cela permettrait donc de « gagner du temps » sur 2025.

Côté travaux de la régie électrique pour 2025 :

- De gros travaux de mise en place et de développement des compteurs LINKY sont prévus.
Un mail à la population doit partir pour les informer.
- 2 transformateurs sont à changer (ils ont presque 40 ans) aux Chaudannes et à l'Ilette.
- Il est prévu l'entretien réglementaire du poste de livraison avec SCHNEIDER (1/2 journée de coupure à prévoir).

6- Point sur les logiciels récemment achetés ou en cours d'achat

Cf p. 16 du support de présentation

Un logiciel de SIG (Système d'Information Géographique) a été acheté pour mettre en carte les différents réseaux électriques (obligation réglementaire pour certaines lignes). C'est Villarodin-Bourget qui l'a acheté, et refacturera aux autres régies.

Il faudra ensuite numériser les plans du réseau électrique pour les intégrer au logiciel ; cependant d'anciens relevés ont été retrouvés pour la régie électrique de Bessans, ce qui allégera le travail et les coûts de la numérisation.

La mise en service officielle du logiciel de facturation Haulogy (compatible avec les compteurs Linky) est annoncée pour janvier 2026, avec un déploiement à l'automne 2025 ; le doublon avec MOLENE (logiciel actuel) sera possible.

Pour le moment prudence car le logiciel est en cours de développement.

7- Point sur la démarche de mutualisation des 5 régies HMV

Les discussions sont toujours en cours, avec une prochaine réunion entre les maires le 25 mars 2025 afin de décider de continuer la démarche ou non, et si oui avec quels apports.

Un budget fictif a été élaboré, consolidé et équilibré avec un tarif « TRVe -15% » sans apport de moyen de production (panneaux solaires, centrale hydroélectrique).

Si la démarche continue, elle sera présentée aux différents Conseils Municipaux et Conseils d'Exploitation des 5 communes et régies électriques, avant une présentation aux citoyens lors d'une réunion publique.

L'objectif de création de SIVU, si la démarche continue, reste pour le moment fixé au 1er janvier 2026.

8- Points divers

Cf p. 18 du support de présentation

- Microcentrale / Hydro Bessans : Marc VIENOT veut rediscuter avec Kevin PINTE (EDF), pour l'élaboration d'un nouveau contrat de maintenance et d'exploitation. Un premier contrat avait été conclu pour la première année d'exploitation.

Il faudrait revoir les attentes relatives à l'exploitation et aux interventions sur l'installation vis-à-vis du retour d'expérience de la première année.
Car cela amène beaucoup de contraintes, notamment lorsque Christophe LOMBARD est absent.

Une date doit être trouvée sur la dernière quinzaine de juin-début juillet pour organiser l'inauguration de la micro-centrale.

Il faudra ensuite voir les modalités : invitations ? Lieux ? Comment monter les participants ? etc.

- Un compteur suspicieux, rue Fodéré, sera changé pour évaluer si la consommation élevée d'électricité du logement provenait d'un dysfonctionnement du compteur ou non.

Pas d'autres questions.

La séance est levée à 17h50.

Le Président de la Régie Electrique de Bessans,

Alain LUBOZ